



*Traenheim, le 22 septembre 2022*



## AVIS

Chers concitoyens,

Dans le contexte économique et sociétal actuel, le conseil municipal de Traenheim a voté le projet d'éteindre les lumières du village **à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 de 23 heures à 6 heures**, (arrêté municipal n° 29/2022 du 22/09/2022) à l'instar de plusieurs autres villages.

Cette démarche s'inscrit dans notre volonté de faire des économies budgétaires et d'énergie, de préserver la biodiversité et de garantir une meilleure qualité de nuit tout en préservant le ciel nocturne.

Bon à savoir :

Selon les ressources mises à disposition des communautés, il est indiqué que les conducteurs entrant un village non éclairé la nuit lèvent le pied de l'accélérateur et sont plus vigilants et prudents.

De plus, des études montrent que les taux de cambriolages, de rassemblements à destination destructrice et de tapage nocturne diminuent à l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire !



Le Maire,  
Gérard TROHMENGER

---

4, Rue de l'Ecole - 67310 - TRAENHEIM

Tél. 03.88.50.38.59 - Courriel : [mairie@traenheim.fr](mailto:mairie@traenheim.fr) - site internet : [www.traenheim.fr](http://www.traenheim.fr)

Horaires d'ouverture du secrétariat : Mardi et jeudi de 15h à 18h - Mercredi de 8h à 11h